

- En fonction de son caractère, le thème du mémoire peut être théorique ou pratique - là ou l'expérimentation et l'observation sont possibles (par exemple en linguistique et en linguistique appliquée).

- Il est souhaitable que le mémoire s'appuie sur une bibliographie récente (et, si nécessaire, ancienne du thème).

Évaluation :

Sur une échelle de 5 (de 1 à 5).

Exigences concernant la fin du MA :

Conditions d'admission à la soutenance de MA : présentation du certificat de fin d'études et du mémoire de master accepté. La soutenance a lieu à la fin du 4e semestre (ou à la fin du semestre terminant les études).

Pendant la *soutenance*, les étudiants doivent montrer qu'ils ont acquis les connaissances les plus importantes prescrites par le plan de formation (à cette fin, le département peut préparer une liste des renvois bibliographiques). Dans la mesure où le département n'impose pas d'examen final de langue, il peut dans le cadre de la soutenance s'assurer que l'aptitude à l'oral des étudiants correspond aux exigences liées à un examen supérieur de langue de type C1. Relèvent des connaissances contrôlées lors de l'examen oral, les thèmes de la spécialité présentés dans le mémoire.

La soutenance est composée des parties suivantes :

1) Présentation du mémoire (10 minutes maximum) : l'étudiant expose, à l'aide d'un support PowerPoint, l'importance du thème traité par le mémoire, l'arrière-plan scientifique, la méthode de recherche employée, les résultats les plus importants.

2) Soutenance du mémoire : l'étudiant répond aux questions qui lui ont été posées par le rapporteur du mémoire dans un rapport écrit ; les membres du jury peuvent également poser des questions.

3) Questions liées au thème du mémoire : afin de déterminer plus précisément la thématique, l'étudiant qui se présente à la soutenance doit, en accord avec son directeur de mémoire, indiquer les thèmes (littérature spécialisée, sources) à partir desquels il se préparera. L'étudiant doit faire accepter cette liste par le professeur rapporteur.

Évaluation de la soutenance :

Le jury de soutenance évalue séparément sur une échelle de cinq les trois parties de l'examen ; la note finale de la soutenance est obtenue par la moyenne de ces notes.

CONDITIONS D'ADMISSION À LA SOUTENANCE :

L'admission à la soutenance est soumise aux conditions suivantes : réussite aux modules énumérés ci-dessous et attestation de retour des biens prêtés par l'établissement.

MENTION DU DIPLÔME :

La mention du diplôme est obtenue par la moyenne - arrondie à un chiffre entier - des notes acquises à la soutenance et pour le mémoire.

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Dr. Krisztina Horváth, maître de conférences HDR